



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Hospitalier Isarien

Établissement Public de Santé Mentale de l'Oise

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence intitulée "**écrire au futur**", lancée en direction d'un ou une artiste, ou d'un collectif d'artistes (dans les champs de la **bande-dessinée, du théâtre, de la mise en scène, de l'illustration, du scénario...**) dont la démarche s'inscrit dans la création contemporaine et qui souhaite porter un regard sur la psychiatrie d'aujourd'hui. La résidence se fera au bénéfice des publics et des professionnels du CHI-EPSM de l'Oise pour **4 semaines sur la période du 1er février au 31 mai 2024.**

Date limite de dépôt des candidatures : 18 octobre 2023 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein (par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil), pendant 4 semaines.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence artistique. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et

permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le CHI EPSM de l'Oise souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence pour l'établissement sont de :

- Développer une approche commune et partagée de la culture (patients, professionnels et visiteurs), facilitant une ouverture au sensible, à l'imaginaire et à la connaissance
- Proposer une résidence qui permettra une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste
- Permettre aux personnes accueillies dans l'établissement et aux professionnels d'approcher en proximité la création artistique contemporaine
- Créer une dynamique institutionnelle

Il nous paraît important que le ou les artistes retenus puissent proposer un fil conducteur se rapprochant du « mouvement », modulable et s'articulant avec les propositions faites par les participants. En 2023, la commission Culture & Santé s'est associée à la fête du Millénaire de la ville de Clermont de l'Oise. Fort de cette expérience, après un saut dans le passé, nous pourrions faire un bond dans l'avenir et chercher ensemble à "écrire au futur" : à quoi ressembleraient la ville, l'hôpital du futur pour les patients dans 10 ans ? Rendez-vous dans 10 ans, rendez-vous dans 100 ans...

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **4 semaines consécutives à temps plein**, sur la période du 1^{er} février au 31 mai 2024.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés

- Un comité de pilotage ;
- Un coordinateur général ;
- Des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil, qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Propositions de déroulé avec l'artiste :

Déroulé :

- I. Immersion de l'artiste auprès des professionnels de l'établissement*
 1. Rencontre de l'artiste avec les coordonnateurs Culture & Santé de l'établissement.
 2. Présentation de l'artiste aux professionnels référents des projets Culture & Santé.
 3. Mise en relation de l'artiste avec tous les publics.

- II. Réalisation des actions à mener en direction des publics de l'établissement*
 1. Laissées à l'appréciation de l'artiste

- III. Mise en partage*
 1. Laissée à l'appréciation de l'artiste

Financement

Le budget disponible pour cette présence artistique (salariat de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 6 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur maximum (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueillera la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France. L'allocation de résidence pour l'artiste est fixée à 3 000 euros nets pour un mois de résidence. L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le budget sera conditionné par les propositions de l'artiste lors de l'accompagnement en respectant les conditions définies.

Un hébergement de l'artiste est envisageable dans l'établissement sur le 1^{er} semestre 2024, si la réservation est anticipée afin de garder un logement disponible pour l'artiste.

Contexte

Le Centre Hospitalier Isarien EPSM de l'Oise assure une mission de service public de psychiatrie et de santé mentale, auprès des adultes, des adolescents et des enfants du département de l'Oise.

Il dispose de 655 lits en hospitalisation complète et de 386 places pour l'activité de psychiatrie active en temps partiel, de 54 structures ambulatoires, d'un Foyer d'Accueil Médicalisé, de deux Maisons d'Accueil Spécialisée, un ESAT ainsi qu'un foyer d'hébergement.

Par la formalisation de sa politique Culture et Santé, le CHI poursuit son engagement à promouvoir l'accès à l'art et à la culture en direction de tous les publics (patients, professionnels, visiteurs) afin de faciliter l'ouverture au sensible, à l'imaginaire et à la connaissance. Une Commission Culture et Santé, pluri-professionnelle, accompagne cette politique, en ayant pour objectif de développer une approche commune et partagée de la culture permettant également des actions inter pôles.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 18 octobre 2023 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo à l'adresse suivante : secretariat.direction.generale2@chi-clermont.fr et laetitia.prevost@culture.gouv.fr et contact@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : CHI-EPSM de l'Oise-AAC Circulations-2024

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu au mois de décembre 2023.

Annexes

Composition du comité de pilotage

Coordonnées des personnes référentes chargées du suivi du Projet CULTURE SANTÉ HANDICAP				
NOM	Prénom	Fonction	Courriel	Téléphone
MARQUET	Sylvie	Directrice Coordinatrice Générale des Soins	Culture-sante@chi-clermont.fr	03 44 77 51 10
ROEKENS	Sandrine	Cadre de Santé	Culture-sante@chi-clermont.fr	03 44 77 58 95
LEFRANC	Didier	Cadre Socio-Educatif	Culture-sante@chi-clermont.fr	03 44 77 52 29
TRIAIRE	Johanna	Service de la Communication	Culture-sante@chi-clermont.fr	03 44 77 65 27

En qualité de membres invités :

-Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.

-Marie Andreassian, coordinatrice du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.